



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la Ville de Daveluyville, qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par :

M. Sylvain Arel, pour la propriété située au 26 rue Rochefort, visant à rendre conforme :

- 1- Que la marge de recul pour le bâtiment principal soit de 7.14 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel que stipulé dans le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 14 janvier 2019, à 20 h, à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 6 décembre 2018.

Pauline Vrain
Greffière